



**Délibération n°510**  
**Centre de Gestion de la Fonction Publique**  
**du Puy-de-Dôme**  
**Convention avec le service Retraites**

## **Réunion du Comité Syndical du 28 Septembre 2017**

Convoqué le vingt septembre deux mille dix-sept, le Comité syndical s'est réuni le vingt-huit septembre deux mille dix-sept à dix-huit heures pour sa quatre-vingtième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

### **82<sup>e</sup> Séance**

**Étaient présents les délégués dont les noms suivent :**

Monsieur Dominique ADENOT	Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Jean-Claude ARESTÉ	Monsieur Jean-Maurice HEINRICH
Monsieur José BELDA	Monsieur Michel LACROIX
Monsieur Roland BLANCHET	Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Jean-Pierre BUCHE	Monsieur Yves LIGIER
Monsieur Jean-Marie CHAPOULY	Monsieur Christian MÉLIS
Monsieur Jean-Michel CHARLAT	Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Serge CHARLEMAGNE	Madame Chantal MOULIN
Monsieur Jacques CHEVALIER	Madame Françoise NOUHEN
Monsieur Cyril CINEUX	Monsieur Bertrand PASCUTO
Madame Caroline COPINEAU	Monsieur Alain PAULET
Monsieur Jean-Christian COURCHINOX	Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Alain DEAT	Monsieur Pierre PÉCOUL
Monsieur Joël DERRÉ	Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Gérard DUBOIS	Monsieur Jérôme PIREYRE
Madame Martine FAUCHER	Monsieur Yves PRADIER
Madame Blandine GALLIOT	Monsieur Michel PROSLIER
Monsieur Roger GARDES	Monsieur Gilles VOLDOIRE
Monsieur Dominique GUÉLON	Monsieur Nicolas WEINMEISTER

**Avaient donné pouvoir :**

Monsieur Frédéric BONNICHON	À	Monsieur Pierre PÉCOUL
Monsieur Gérard CHANSARD	À	Monsieur Christian MÉLIS
Monsieur Antoine DESFORGES	À	Monsieur Roland BLANCHET
Monsieur Philippe GAILLARD	À	Monsieur Yves LIGIER
Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD	À	Monsieur Jean-Maurice HEINRICH
Monsieur Hervé PRONONCE	À	Monsieur Jean-Marc MORVAN
Madame Anne-Karine QUEMENER	À	Monsieur Nicolas WEINMEISTER

**Étaient excusés / absents :**

Madame Nadine ALAPETITE  
Madame Pascale AMEIL  
Monsieur Jérôme AUSLENDER  
Monsieur Jacques BEAUJON  
Madame Martine BELLEROSE  
Monsieur Michel BEYSSI  
Monsieur Olivier BIANCHI  
Monsieur Frédéric BONNICHON  
Monsieur Gérard CHANSARD  
Monsieur Jean-Paul CUZIN  
Monsieur Antoine DESFORGES  
Monsieur Laurent DIAS  
Madame Hélène FEDERSPIEL  
Monsieur Philippe GAILLARD  
Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING  
Monsieur Mohand HAMOUMOU

Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD  
Monsieur Grégory LÉPÉE  
Monsieur Jean-Henri PALLANCHE  
Monsieur Jean-Philippe PERRET  
Monsieur Gilles PETEL  
Monsieur Hervé PRONONCE  
Madame Catherine QUEINNEC  
Madame Anne-Karine QUEMENER  
Madame Marie-Jeanne RAYNAL  
Monsieur Marc REGNOUX  
Monsieur Christian SIMONET  
Madame Marie-José TROTE  
Monsieur Bruno VALLADIER  
Monsieur Gérard VIALAT  
Monsieur Guillaume VIMONT

**Monsieur le Président de séance constate que le quorum est atteint.**

## Centre de Gestion de la Fonction Publique du Puy-de-Dôme Convention avec le service Retraites

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 24 modifié par la loi 2007-209 du 19 février 2007, qui autorise le Centre de Gestion à assurer toutes tâches en matière de retraite et d'invalidité pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics,  
Vu les lois n° 2003-775 du 21 août 2003 et n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites  
Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,  
Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,  
Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme n° 2017-17 en date du 28 juin 2017,

Considérant que les collectivités territoriales ont en charge l'instruction des dossiers de retraites de leurs agents affiliés à la CNRACL et que cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion au service retraites créé par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme,  
Considérant les prestations spécifiques offertes par le service retraites du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme telles que décrites dans la convention d'adhésion,  
Considérant que le Grand Clermont a adhéré au service retraite du Centre de gestion du Puy-de-Dôme, par décision de l'Assemblée délibérante en date du 9 juillet 2014, et qu'il convient de procéder au renouvellement de cette convention au 1<sup>er</sup> janvier 2018 dont un exemplaire est joint.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

- Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, a l'unanimité des membres présents, décide :**
- d'approuver l'adhésion au service Retraites du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme ;
  - prend acte de la tarification votée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au service Retraites ;
  - dit que les crédits seront prévus au BP de chaque exercice concerné.

À Clermont-Ferrand, jeudi 05 octobre 2017.

Dominique ADENOT,  
Président.

